FORMALIN FONGICIDE

COMMERCIAL

SOLUTION

DANGER - POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

DANGER – IRRITANT POUR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÈE DES ENFANTS

GARANTIE: formaldéhyde 37%

No D'HOMOLOGATION : 6998 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 205 L

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. 789 Donnybrook Drive Dorchester, Ontario NOL 1G5 1-800-328-4678

MODE D'EMPLOI

Les préposés à la fumigation doivent détenir un certificat approprié ou un permis reconnu par l'autorité réglementaire provinciale ou territoriale en matière de pesticides où aura lieu le traitement antiparasitaire. Cette autorité pourra aussi exiger un tel certificat ou permis pour d'autres utilisations.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.

Toutes les surfaces doivent être lavées avant l'utilisation du formaldéhyde.

NE PAS appliquer de formaldéhyde sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments. Les surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments ou de l'eau destinés aux animaux doivent être lavées avec du savon ou un détergent après le traitement.

Il faut installer des panneaux avertisseurs à toutes les entrées du bâtiment concerné, ou à proximité de ces entrées. L'indication suivante doit figurer sur les panneaux : « DANGER –FORMALDÉHYDE »; cette indication doit s'accompagner du symbole de la tête de mort, de la date et de l'heure de la fumigation ainsi que des coordonnées du préposé à l'application. Ces panneaux doivent demeurer en place jusqu'à ce que la ventilation soit terminés et qu'il soit sécuritaire d'y retourner.

La ventilation doit être suffisante pour que l'air soit renouvelé 12 fois avant le retour de personnes non protégées dans le site de traitement.

DANS LE CAS DU NETTOYAGE DES CHAMPIGNONNIÈRES :

L'application est limitée à des champignonnières vides de tous champignons, de personnes, de milieux de croissance, d'équipements, de débris et autres.

Ne pas appliquer le FORMALIN FONGICIDE à une dose supérieure à 0.19 g m.a./L.

Les champignonnières doivent être bien verrouillées jusqu'à ce que la ventilation soit terminée et qu'il soit sécuritaire d'y retourner.

Chauffer la serre vide à au moins 18°C et la laver avec une solution de 47.5 mL de FORMALIN FONGICIDE par 100 L d'eau. Maintenir cette temperature et garder la serre fermée pendant au moins 24 heures après le traitement. Ne traiter que les serres vides.

ÉQUIPEMENT DE CHAMPIGNONNIÈRE (paniers, outils, camions, bottes, tuyaux d'arrosage, etc.) : Employer 100 mL de FORMALIN FONGICIDE par 10 L d'eau pour supprimer les champignons parasites. Employer comme solution de pulvérisation ou de trempage. Ne pas laisser la solution entrer en contact avec les champignons.

DÉSINFECTION GÉNÉRALE:

L'application est limitée à des aires intérieures vides de toutes personnes, d'animaux, de sols, de produits, d'équipements, de débris et autres.

Ne pas appliquer le FORMALIN FONGICIDE à une dose supérieure à 0.19 g m.a./L.

Employer 4.75 mL par 10 L d'eau pour désinfecter les poulaillers, les granges, etc. Nettoyer complètement la zone à traiter, et ensuite appliquer la solution avec un pulvérisateur à pompe.

TREMPAGE DES BULBES POUR LA SUPPRESSION DES NÉMATODES : Traitement au FORMALIN FONGICIDE à eau chaude : Immerger les bulbes dans une solution contenant 50 mL par 10 L d'eau pendant 4 heures aux températures suivantes. BULBES DE GLAÏEUL : 57-58°C. Si les bulbes sont gravement infestés, les tremper

préalablement dans de l'eau pendant 2 heures à 24°C pour enlever les nématodes inactifs. BULBES DE JACINTHE, D'IRIS ET DE NARCISSE : 43-44°C. IMPORTANT : Les BULBES DE TULIPE peuvent se faire endommager facilement et exigent des soins particuliers. Avec 100 L de ce mélange, on peut traiter 25-30 kg de bulbes. Les bulbes ne doivent pas être trop serrés pour permettre à la chaleur de se répandre uniformément. La température du bain ne doit pas varier de plus de +/- 1°C au cours du traitement. Les bulbes doivent être dormants et ne doivent pas être traités moins de 2 semaines après la récolte. Ils doivent être plantés dans les 2-4 semaines après le traitement. Suivre attentivement ces instructions pour éviter d'endommager les bulbes. Pour de plus amples renseignements, consulter les autorités agricoles locales.

FUMIGATION POUR LA DÉSINFECTION DES POULAILLERS:

L'application est limitée à des poulaillers vides de toutes personnes, d'animaux, de sols, de produits, d'équipements, de débris et autres.

Les poulaillers doivent être bien verrouillées pendant la fumigation et jusqu'à ce que la ventilation soit terminée afin qu'il soit sécuritaire d'y retourner.

Un périmètre de sécurité de huit mètres doit être établi autour du bâtiment soumis à la fumigation afin d'y interdire l'accès ainsi qu'à ses environs. La zone d'accès interdit doit être clairement délimitée à l'aide de cônes et de ruban de sécurité. Personne n'est autorisé à pénétrer dans la zone, sauf les préposés portant un équipement de protection approprié. Cette interdiction doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la ventilation du bâtiment soit terminée afin qu'il soit sécuritaire d'y retourner.

Placer un baril vide et découvert de 205 L au centre du bâtiment sur de petits supports à distance du plancher. Fermer les fenêtres, les bouches d'aération et les portes. Arroser les murs intérieurs avec de l'eau. Pour un bâtiment de 2000 m³, mettre 3 kg de permanganate de potassium au fond du baril, ajouter 10 L de FORMALIN FONGICIDE et quitter immédiatement le bâtiment. Laisser hermétiquement fermé pendant 12 heures. Bien aérer pendant quelques heures avant de l'utiliser de nouveau.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide FORMALIN, fongicide du groupe U. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide FORMALIN et à d'autres fongicides du groupe U. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes sites. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides: Dans la mesure du possible, alterner le fongicide FORMALIN ou les fongicides du même groupe U avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant la lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux services techniques de Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut entraîner la mort ou un empoisonnement si ingéré. Le contact de la peau avec ce produit est extrêmement dangereux. ÉVITER le contact avec la peau. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. CORROSIF pour la peau. ÉVITER le contact avec la peau.

Sensibilisant cutané potentiel.

Tous les préposés doivent porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques, un casque résistant aux produits chimiques (pendant l'application au-dessus de la tête), et un masque respiratoire complet. Pendant le nettoyage de l'équipement ainsi que pendant le mélange ou le chargement du produit, il faut aussi porter un tablier résistant aux produits chimiques.

Toujours garder les récipients hermétiquement fermés pour empêcher le formaldéhyde de s'échapper et pour éviter ainsi une baisse de la concentration. Ne pas entreposer à moins de 15°C, car il peut y avoir précipitation. Cause une irritation de la peau, des yeux, du nez et de la gorge. Éviter toute exposition aux vapeurs et tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter les contacts prolongés ou répétés, et éviter de respirer les vapeurs. Pour éviter d'inhaler les fumées, quitter le local dès que possible après le traitement ou porter un respirateur à cartouche contre les vapeurs organiques approprié homologué par le NIOSH ou la MSHA ou un appareil respiratoire autonome.

Bien ventiler le local. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu, des étincelles et des flammes nues. Ne pas couper, perforer ni souder sur le contenant ni près de lui, qu'il soit plein ou vide. Se savonner après la manutention et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou les animaux ni les étendues d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant étre exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de reseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centreanti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Les vapeurs sont très irritantes pour les yeux, le nez et les voies respiratoires supérieures; les fortes concentrations peuvent causer de l'oedème ou des spasmes du larynx. L'inhalation peut provoquer une trachéobronchite obstructive grave. Le contact avec les vapeurs ou la solution rend la peau blanche, rugeuse, dure et insensible.

ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglemention provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglemention provinciale. S'adresser également à eux en cas déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.